



est la marque commerciale de

PICARDIE MÉDIAS PUBLICITÉ5 boulevard du Port d'Aval
CS 41021 - 80010 AMIENS Cedex 1SAS au capital de 40 000€
N° siret : 315 199 372 00063 - Code NAF : 7312 Z
RCS Amiens - N° TVA : FR 3031 5199 372**CIC NORD OUEST**IBAN : FR76 3002 7172 1800 0200 1570 156
BIC : CMCIFRPP**Date :**

17/02/2023 15:05:11

COMMUNE DE NOAILLES
Madame Isabelle MORELLE
12 PL DE L'HOTEL DE VILLE
60430 NOAILLES
FRANCE**Contact commercial**

Angel Leteve

Tél:

@: aleteve@rosseilconseil.fr

Client : 96054378

Référence de la commande :

Libellé commande: AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - REVISION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous les éléments relatifs à votre attestation de parution d'annonce légale.

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage dans nos titres et supports :

Date de parution : 22/02/2023

Edition : Courrier Picard - Oise

Annonce n° 3156798 - 2001441458

Date de parution : 14/03/2023

Edition : Courrier Picard - Oise

Annonce n° 3156799 - 2001441458

Le directeur de publication

COMMUNE DE NOAILLES**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté en date du 07 février 2023, Monsieur le Maire de NOAILLES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Noailles.

Monsieur Sylvain DUBOIS est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif d'Amiens en date du 08 Décembre 2022.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Noailles **du lundi 13 mars 2023 jusqu'au jeudi 13 avril 2023 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, soit de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 du lundi au vendredi et le samedi de 09h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier arrêté du Plan Local d'Urbanisme et les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) seront mis à disposition du public :

- Sur support papier à la Mairie de Noailles, aux jours et heures habituels d'ouverture de secrétariat pendant toute la durée d'enquête publique ;

- Sur un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Noailles pendant toute la durée de l'enquête publique ;

- Sur le site internet officiel de la Mairie, à l'adresse suivante : <https://noailles60.fr/fr/> pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Noailles :

- Le Lundi 13 mars 2023, de 09h00 à 12h00

- Le Samedi 18 mars 2023, de 09h00 à 12h00

- Le Samedi 25 mars 2023, de 09h00 à 12h00

- Le Jeudi 13 avril 2023, de 17h00 à 20h00

A compter du lundi 13 mars 2023 jusqu'au jeudi 13 avril 2023 inclus, le public pourra formuler ses observations, soit en les consignait sur le registre ouvert à cet effet à la Mairie de Noailles, soit en les envoyant par courrier postal A l'attestation du Commissaire Enquêteur, à l'adresse suivant : Mairie de Noailles, 1 rue de Paris – BP 60025 – 60434 NOAILLES CEDEX, soit en les envoyant par courrier électronique A l'attention du Commissaire Enquêteur, en précisant dans l'objet du mail : « Enquête publique – révision du PLU » à l'adresse suivante : enquete.publique.noailles60@hotmail.com

Les observations formulées par envoi postal ou courrier électronique seront visées par le Commissaire Enquêteur qui les annexera audit registre.

Dès le lancement de l'enquête publique, toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Mairie de Noailles.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés pendant un an, à la Mairie de Noailles aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat ainsi que sur le site officiel de la commune, à l'adresse suivante : <https://noailles60.fr/fr/>

Le dossier PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil Municipal de la commune de Noailles.

Benoît BIBERON
Maire de NOAILLES

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce n° CAVE000002363 (Réf :) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans les conditions suivantes :

- Type d'annonce : Avis d'enquête publique
- Édition (*) : Le Parisien
- Date de parution : 14 mars 2023
- Département : 60 Oise
- Rubrique : Enquete Publique
- Format : Lignage - Légale

Fait à Paris, le vendredi 17 février 2023

LES ECHOS LE PARISIEN ANNONCES
10, boulevard de Grenelle - CS 10817
75738 PARIS Cedex 15
Tél : 01 47 39 84 85
S.A.S.U au capital de 150 000 €
RCS Paris B 799 256 185
TVA FR 56 799 256 185
Code NAF : 7022Z

Prévisualisation de votre annonce :

Note : L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le journal s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://annonces.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Annonces est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (*).



COMMUNE DE NOAILLES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 07 février 2023, Monsieur le Maire de NOAILLES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Noailles.

Monsieur Sylvain DUBOIS été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif d'Amiens en date du 08 Décembre 2022.

**L'ENQUÊTE PUBLIQUE SE DÉROULERA EN
MAIRIE DE NOAILLES DU LUNDI 13 MARS
2023 JUSQU'AU JEUDI 13 AVRIL 2023
INCLUS, AUX JOURS ET HEURES HABITUELS
D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT, SOIT DE
09H00 À 12H30 ET DE 13H30 À 18H00 DU
LUNDI AU VENDREDI ET LE SAMEDI DE
09H00 À 12H00.**

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier arrêté du Plan Local d'Urbanisme et les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) seront mis à disposition du public :

- Sur support papier à la Mairie de Noailles, aux jours et heures habituels d'ouverture de secrétariat pendant toute la durée d'enquête publique ;
- Sur un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Noailles pendant toute la durée de l'enquête publique ;
- Sur le site internet officiel de la Mairie, à l'adresse suivante : <https://noailles60.fr/fr/> pendant toute la durée de l'enquête publique

Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Noailles :

- Le Lundi 13 mars 2023, de 09h00 à 12h00
- Le Samedi 18 mars 2023, de 09h00 à 12h00
- Le Samedi 25 mars 2023, de 09h00 à 12h00
- Le Jeudi 13 avril 2023, de 17h00 à 20h00

A compter du lundi 13 mars 2023 jusqu'au jeudi 13 avril 2023 inclus, le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet à la Mairie de Noailles, soit en les envoyant par courrier postal A l'attention du commissaire Enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Noailles, 1 rue de Paris – BP 60025 – 60434 NOAILLES CEDEX, soit en les envoyant par courrier électronique A l'attention du Commissaire Enquêteur, en précisant dans l'objet du mail : « Enquête publique – révision du PLU » à l'adresse suivante :

enquete.publique.noailles60@hotmail.com

Les observations formulées par envoi postal ou courrier électronique seront visées par le Commissaire Enquêteur qui les annexera audit registre.

Dès le lancement de l'enquête publique, toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Mairie de Noailles.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés pendant un an, à la Mairie de Noailles aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat ainsi que sur le site officiel de la commune, à l'adresse suivante : <https://noailles60.fr/fr/>
Le dossier PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil Municipal de la commune de Noailles

Benoît BIBERON M Maire de NOAILLES

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://annonces.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Annonces est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (*).

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce n° CAVE000002363 (Réf :) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans les conditions suivantes :

- Type d'annonce : Avis d'enquête publique
- Édition (*) : Le Parisien
- Date de parution : 14 mars 2023
- Département : 60 Oise
- Rubrique : Enquete Publique
- Format : Lignage - Légale

Fait à Paris, le vendredi 17 février 2023

LES ECHOS LE PARISIEN ANNONCES
10, boulevard de Grenelle - CS 10817
75738 PARIS Cedex 15
Tél : 01 47 39 84 85
S.A.S.U au capital de 150 000 €
RCS Paris B 799 256 185
TVA FR 56 799 256 185
Code NAF : 7022Z

Prévisualisation de votre annonce :

Note : L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le journal s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://annonces.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Annonces est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (*).



COMMUNE DE NOAILLES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 07 février 2023, Monsieur le Maire de NOAILLES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Noailles.

Monsieur Sylvain DUBOIS été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif d'Amiens en date du 08 Décembre 2022.

**L'ENQUÊTE PUBLIQUE SE DÉROULERA EN
MAIRIE DE NOAILLES DU LUNDI 13 MARS
2023 JUSQU'AU JEUDI 13 AVRIL 2023
INCLUS, AUX JOURS ET HEURES HABITUELS
D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT, SOIT DE
09H00 À 12H30 ET DE 13H30 À 18H00 DU
LUNDI AU VENDREDI ET LE SAMEDI DE
09H00 À 12H00.**

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier arrêté du Plan Local d'Urbanisme et les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) seront mis à disposition du public :

- Sur support papier à la Mairie de Noailles, aux jours et heures habituels d'ouverture de secrétariat pendant toute la durée d'enquête publique ;
- Sur un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Noailles pendant toute la durée de l'enquête publique ;
- Sur le site internet officiel de la Mairie, à l'adresse suivante : <https://noailles60.fr/fr/> pendant toute la durée de l'enquête publique

Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Noailles :

- Le Lundi 13 mars 2023, de 09h00 à 12h00
- Le Samedi 18 mars 2023, de 09h00 à 12h00
- Le Samedi 25 mars 2023, de 09h00 à 12h00
- Le Jeudi 13 avril 2023, de 17h00 à 20h00

A compter du lundi 13 mars 2023 jusqu'au jeudi 13 avril 2023 inclus, le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet à la Mairie de Noailles, soit en les envoyant par courrier postal A l'attention du commissaire Enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Noailles, 1 rue de Paris – BP 60025 – 60434 NOAILLES CEDEX, soit en les envoyant par courrier électronique A l'attention du Commissaire Enquêteur, en précisant dans l'objet du mail : « Enquête publique – révision du PLU » à l'adresse suivante :

enquete.publique.noailles60@hotmail.com

Les observations formulées par envoi postal ou courrier électronique seront visées par le Commissaire Enquêteur qui les annexera audit registre.

Dès le lancement de l'enquête publique, toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Mairie de Noailles.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés pendant un an, à la Mairie de Noailles aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat ainsi que sur le site officiel de la commune, à l'adresse suivante : <https://noailles60.fr/fr/>
Le dossier PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil Municipal de la commune de Noailles

Benoît BIBERON M Maire de NOAILLES

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://annonces.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Annonces est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (*).

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce n° CAVE000002363 (Réf :) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans les conditions suivantes :

- Type d'annonce : Avis d'enquête publique
- Édition (*) : Le Parisien
- Date de parution : 21 février 2023
- Département : 60 Oise
- Rubrique : Enquete Publique
- Format : Lignage - Légale

Fait à Paris, le vendredi 17 février 2023

LES ECHOS LE PARISIEN ANNONCES
10, boulevard de Grenelle - CS 10817
75738 PARIS Cedex 15
Tél : 01 47 33 76 00
S.A.S.U au capital de 150 000 €
RCS Paris B 799 256 185
TVA FR 56 799 256 185
Code NAF : 7022Z

Prévisualisation de votre annonce :

Note : L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le journal s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://annonces.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Annonces est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (*).



COMMUNE DE NOAILLES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 07 février 2023, Monsieur le Maire de NOAILLES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Noailles.

Monsieur Sylvain DUBOIS été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif d'Amiens en date du 08 Décembre 2022.

**L'ENQUÊTE PUBLIQUE SE DÉROULERA EN
MAIRIE DE NOAILLES DU LUNDI 13 MARS
2023 JUSQU'AU JEUDI 13 AVRIL 2023
INCLUS, AUX JOURS ET HEURES HABITUELS
D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT, SOIT DE
09H00 À 12H30 ET DE 13H30 À 18H00 DU
LUNDI AU VENDREDI ET LE SAMEDI DE
09H00 À 12H00.**

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier arrêté du Plan Local d'Urbanisme et les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) seront mis à disposition du public :

- Sur support papier à la Mairie de Noailles, aux jours et heures habituels d'ouverture de secrétariat pendant toute la durée d'enquête publique ;
- Sur un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Noailles pendant toute la durée de l'enquête publique ;
- Sur le site internet officiel de la Mairie, à l'adresse suivante : <https://noailles60.fr/fr/> pendant toute la durée de l'enquête publique

Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Noailles :

- Le Lundi 13 mars 2023, de 09h00 à 12h00
- Le Samedi 18 mars 2023, de 09h00 à 12h00
- Le Samedi 25 mars 2023, de 09h00 à 12h00
- Le Jeudi 13 avril 2023, de 17h00 à 20h00

A compter du lundi 13 mars 2023 jusqu'au jeudi 13 avril 2023 inclus, le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet à la Mairie de Noailles, soit en les envoyant par courrier postal A l'attention du commissaire Enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Noailles, 1 rue de Paris – BP 60025 – 60434 NOAILLES CEDEX, soit en les envoyant par courrier électronique A l'attention du Commissaire Enquêteur, en précisant dans l'objet du mail : « Enquête publique – révision du PLU » à l'adresse suivante :

enquete.publique.noailles60@hotmail.com

Les observations formulées par envoi postal ou courrier électronique seront visées par le Commissaire Enquêteur qui les annexera audit registre.

Dès le lancement de l'enquête publique, toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Mairie de Noailles.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés pendant un an, à la Mairie de Noailles aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat ainsi que sur le site officiel de la commune, à l'adresse suivante : <https://noailles60.fr/fr/>
Le dossier PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil Municipal de la commune de Noailles

Benoît BIBERON M Maire de NOAILLES

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://annonces.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Annonces est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (*).

CARNETS

Avis de décès

COMPIEGNE

Monsieur Pierre DAVID, son frère et sa compagne, Madame Martine PACCOU, sa sœur et son époux, Madame Danièle TILAUD, sa sœur, Madame Jacqueline DAVID, sa belle-sœur, Madame Éliane ROHEL, son amie ainsi que toute la famille,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Michel DAVID

survenu à Compiègne, samedi 18 février 2023 à l'âge de 82 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 23 février 2023 à 14 h 30 en l'église Saint-Jacques de Compiègne, suivie de l'inhumation au cimetière Nord de Compiègne.

Un registre à signatures recevra vos témoignages d'amitié et de sympathie.

ROC ECLERC COMPIÈGNE
18, rue du Fonds Pernant - 60200 Compiègne
☎ 03.44.41.58.78

GRANDVILLIERS

Madame Mauricette ROGER †, son épouse, Pascale † et Jean-Luc VISSE, ses enfants, Pierre-Alexandre et Estelle VISSE, Marie-Claire VISSE et Thomas GUILLEMIN, Pierre-Marie et Filipa VISSE, ses petits-enfants, Sauline, Eliot, Agathe, Catarina, Adèle, Thomas, ses arrière-petits-enfants, Martine FRESNE, sa nièce, ses belles-sœurs, ses neveux et nièces, toute la famille et ses amis,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Jacques ROGER

survenu le lundi 20 février 2023 dans sa 89^e année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 24 février 2023 à 14 h 30 en l'église de Grandvilliers, sa paroisse, où l'on se réunira. Inhumation au cimetière de Grandvilliers.

Monsieur Jacques ROGER repose à la chambre funéraire, 14, rue Frédéric Petit à Grandvilliers jusqu'au vendredi 24 février 2023 à 12 heures.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances. Vous pouvez également déposer un message sur www.p-lefebvre.fr

Cet avis tient lieu de faire-part.

Uniquement des fleurs naturelles ou des dons au profit de la Ligue contre le cancer, merci.

P.F LEFEBVRE et Fils
60210 Grandvilliers Tél. : 03.44.46.78.72

JAULZY

Madame Valérie LOUBÉS, son épouse, Clément, son fils, Yves, son frère, Isabelle, sa sœur, ses beaux-frères et belles-sœurs, toute sa famille, sa belle-famille et ses amis,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Marc LOUBÉSSAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE
THOUROTTE

Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Jacqueline DAPSANSE
née ALLAUD

survenu le vendredi 17 février 2023 à l'âge de 95 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 24 février 2023 à 14 h 30 en l'église de Thourotte, suivie de l'inhumation au cimetière de l'église.

Nous remercions par avance, ceux qui souhaiteront assister ou s'unir à cette cérémonie, par le cœur ou la pensée.

ROC ECLERC COMPIÈGNE
18, rue du Fonds Pernant - 60200 Compiègne
☎ 03.44.41.58.78

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

PROCÉDURES ADAPTÉES DE + 90 000 EUROS

COMMUNE DE ABANCOURT

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Marché public de travaux

1 - Identification de l'acheteur :
Nom complet : Commune de ABANCOURT - Mairie - 18 rue Principale - 60220 ABANCOURT
SIRET : 216 000 018 00012
Groupement de commande : non
2 - Communication :
Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/>
Identifiant interne de la consultation : NC
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non
Nom du contact : mairie de ABANCOURT (60)
Adresse mail du contact : mairie@abancourt.fr
3 - Procédure :
Nom complet : Procédure adaptée ouverte, avec possibilité de négociation.
Conditions de participation :
1 : Aptitude à exercer l'activité professionnelle : oui
2 : Capacité économique et financière : voir RC
3 : Capacité techniques et professionnelles : voir RC
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limites de réception des plis : lundi 13 mars 2023 à 12h00
Présentation des offres par catalogue électronique : autorisée.
Réduction du nombre de candidat : non
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : oui
L'acheteur exige la présentation des variantes : voir RC
Critères d'attribution : voir RC
4 - Identification du marché :
Intitulé du marché : réalisation de divers aménagements sécuritaires sur la commune d'Abancourt.
Type de marché : travaux
Lieu principal d'exécution du marché : Commune d'ABANCOURT (60)
Durée d'exécution du marché (à titre indicatif) : TF 3 mois + 4 semaines de préparation de chantier
TO 2 mois + 3 semaines de préparation de chantier
La consultation comporte des tranches : oui
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non
5 - Lots :
Marché alloti : oui :
Lot n°1 « V.R.D. » et Lot n°2 « SIGNALISATIONS »
CPV : 45233140-2 et 45233294-6
6 - Informations complémentaires :
Visite obligatoire : Non
Autres informations complémentaires : Sans objet
Date d'envoi à la publication : 17/02/2023

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ETAT D'ABANDON MANIFESTE

VILLE DE MERU

PROCES VERBAL PROVISOIRE D'ABANDON MANIFESTE
D'UNE PARCELLE N° 2023/001

Vu l'immeuble sis 14 place du Jeu de Paume, 60110 Méru, cadastré AC 227, appartenant aux consorts GALLOU et/ou leurs ayants droits,
Vu les articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 71 de la loi ALUR du 24 mars 2014,
Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment son article L.411-1,
Vu le rapport en date du 8 septembre 2020, dressé par Monsieur Philippe VERHAEGHE, expert, désigné par ordonnance du 27 août 2020 de Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif d'Amiens, à la demande de la commune de MERU, concluant à l'existence d'un péril grave et imminent,
Vu l'arrêté de péril grave et imminent n° 2020-561 en date du 24 novembre 2020,
Vu la notification adressée aux propriétaires, concernant la mise en œuvre de travaux d'office, en date du 11 août 2022,
Vu l'exécution des mesures/travaux d'office prescrits dans l'arrêté n° 2020-561 diligents par les services municipaux,
Vu la mainlevée n° 2022-753 en date du 18 novembre 2022,
Nous soussignés, Nathalie Ravier, maire de MERU,
Nous sommes rendus le 05/01/2023, en présence du service de la Direction de l'Habitat et du Renouvellement Urbain, au 14 place du Jeu de Paume, afin de constater l'état d'abandon manifeste de la parcelle cadastrée AC n° 227, appartenant aux consorts GALLOU et/ou leurs ayants droits,
Avons constaté qu'à ce jour elle n'abrite aucun occupant et qu'elle n'est manifestement plus entretenue puisque :
- Les façades du bâtiment sont décrépies,
- Des baies non closes sont accessibles depuis le domaine public,
- On note la présence de trous dans la maçonnerie d'une façade de l'immeuble,
- Le terrain est envahi d'une prolifération anarchique de la végétation.
En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos à 10h00 et avons signé.

Fait à Méru le 16/02/2023
La Maire,
Nathalie RAVIER

ENQUÊTES PUBLIQUES

COMMUNE DE NOAILLES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 07 février 2023, Monsieur le Maire de NOAILLES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Noailles.
Monsieur Sylvain DUBOIS est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif d'Amiens en date du 08 Décembre 2022.
L'enquête publique se déroulera en mairie de Noailles du lundi 13 mars 2023 jusqu'au jeudi 13 avril 2023 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, soit de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 du lundi au vendredi et le samedi de 09h00 à 12h00.
Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier arrêté du Plan Local d'Urbanisme et les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) seront mis à disposition du public :
- Sur support papier à la Mairie de Noailles, aux jours et heures habituels d'ouverture de secrétariat pendant toute la durée d'enquête publique ;
- Sur un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Noailles pendant toute la durée de l'enquête publique ;
- Sur le site internet officiel de la Mairie, à l'adresse suivante : <https://noailles60.fr/fr/> pendant toute la durée de l'enquête publique.
Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Noailles :
- Le Lundi 13 mars 2023, de 09h00 à 12h00
- Le Samedi 18 mars 2023, de 09h00 à 12h00
- Le Samedi 25 mars 2023, de 09h00 à 12h00
- Le Jeudi 13 avril 2023, de 17h00 à 20h00
A compter du lundi 13 mars 2023 jusqu'au jeudi 13 avril 2023 inclus, le public pourra formuler ses observations, soit en les consignait sur le registre ouvert à cet effet à la Mairie de Noailles, soit en les envoyant par courrier postal A l'attestation du Commissaire Enquêteur, à l'adresse suivant : Mairie de Noailles, 1 rue de Paris - BP 60025 - 60434 NOAILLES CEDEX, soit en les envoyant par courrier électronique A l'attention du Commissaire Enquêteur, en précisant dans l'objet du mail : « Enquête publique - révision du PLU » à l'adresse suivante : enquete-publique.noailles60@hotmail.com
Les observations formulées par envoi postal ou courrier électronique seront visées par le Commissaire Enquêteur qui les annexera audit registre.
Dès le lancement de l'enquête publique, toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Mairie de Noailles.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés pendant un an, à la Mairie de Noailles aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat ainsi que sur le site officiel de la commune, à l'adresse suivante : <https://noailles60.fr/fr/>
Le dossier PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil Municipal de la commune de Noailles.

Benoît BIBERON
Maire de NOAILLES

IMMOBILIER

Particulier ou professionnel,
vous souhaitez diffuser une annonce
dans le journal ?

Grand Paris Bien que bientôt interdits,
les diesels ont toujours la cote ➔ P. XII

Beauvais La famille et les amis de
Chamss-Dine veulent la vérité ➔ P. I

60

Oise • Mardi 21 février 2023 • N° 24412 • 1,90 €

Le Parisien

+ Votre
supplément
Éco



AFP/EVAN VUCCI

Visite en Ukraine L'indéfectible soutien de Biden

➔ International • P. 5

Santé Comment un malade du VIH a été enfin guéri

➔ Médecine • P. 12 et 13

« Koh-Lanta » Qui déniché les lieux de tournage de rêve



ISTOCK

➔ Télévision • P. 27

Enquête LFI, un parti... trois adhérents

La France insoumise
ne compte officiellement
que trois encartés.
Ce qui permet à Jean-Luc
Mélenchon de garder
la mainmise totale sur
le mouvement qu'il a créé.

➔ Fait du jour • P. 2 et 3

SIPA/CELINE BRÉGAND

«ÉPOUSTOUFLANT»
Le Parisien

LES GARDIENNES DE LA PLANÈTE

UN FILM DE JEAN-ALBERT LIÈVRE

PUBLICITÉ

RACONTÉ PAR
JEAN
DUJARDIN

DEMAIN
AU CINÉMA

Le Parisien

R 20174 - 221 - 1,90 €

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2023 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 27 décembre 2022 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 3796 HT - (SAS) 1896 HT - (SASU) 135 € HT - (SNC) 210 € HT - (SARL) 141 € HT - (EURL) 118 € HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 210 € HT - CLÔTURE de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 106 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôtures : 60 (0,1896 HT) - 75/92/93/94 (0,232 € HT) - 91/77/78/95 (0,221 €)..

Constitution de société

Par acte S.S.P en date du 13/01/2023 il a été constitué une SARL au capital de 10 000 Euros
Dénomination : NUR ET
Siège social : 137 rue Jacobin 60740 SAINT MAXIMIN
Objet : Restauration, restauration rapide, plats sur place et à emporter
Durée : 99 ans
Gérant : Mr KAVAK Mustafa demeurant au 20 rue du Professeur Calmette 60550 VERNEUIL EN HALATTE,
Immatriculation au RCS de Compiègne.

Créances salariales

LA SCP Ph.ANGEL - D.HAZANE - S.DUVAL - Mandataires Judiciaires Associés, conformément aux dispositions des articles du Code de Commerce L.625-1 & R.625-3, L.631-18 & R.631-32, L.641-14 & R.641-33, applicables à la cause, les salariés dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur le relevé des créances salariales déposé au greffe du Tribunal de Commerce de COMPIÈGNE peuvent saisir sous peine de forclusion le Conseil de prud'hommes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication de : SAS CECROPS - 18 rue du Harlay - 60200 COMPIÈGNE - RCS 840 770 234 - Greffe n° 2022P00148.

LA SCP Ph.ANGEL - D.HAZANE - S.DUVAL - Mandataires Judiciaires Associés, conformément aux dispositions des articles du Code de Commerce L.625-1 & R.625-3, L.631-18 & R.631-32, L.641-14 & R.641-33, applicables à la cause, les salariés dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur le relevé des créances salariales déposé au greffe du Tribunal de Commerce de COMPIÈGNE peuvent saisir sous peine de forclusion le Conseil de prud'hommes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication de : SAS HAMID & HENRI SECURITE PRIVEE - 33 allée du Tulipier - 60170 CAMBRONNE-LES-RIBECOURT - RCS 827 582 768 - Greffe n° 2022P00199.

Divers société

Cabinet PALAIS & MARRIE, avocats 18, rue de Tilsitt - 75017 Paris 28, ave de Choiseul - 95400 Villiers-le-Bel

Par acte sous seing privé en date à VILLIERS-LE-BEL (95), du 16/01/2023, enregistré au SDE de SENLIS, le 25/01/2023, Dossier 2023 00004756, référence 6004P04 2023 A 00147, la SNC AKASYA-KEMER, capital de 3.000 €, siège social au 107, rue du Connétable à CHANTILLY (60500), RCS de COMPIÈGNE n° 504 572 058, a cédé à la SNC REPUBLIQUE, capital de 1.000 €, siège social au 107, rue du Connétable à CHANTILLY (60500), RCS de COMPIÈGNE n° 911 567 378, un fonds de commerce de «Bar, Brasserie, Tabletterie, Confiserie, Tabac, Loto et FDJ, PMU, Presse» connu sous l'enseigne « LE CONNETTABLE » sis 107, rue du Connétable à CHANTILLY (60500), moyennant le prix de 300.000 €, avec entrée en jouissance le 16/01/2023. Pour la réception des oppositions domicile est élu au fonds vendu pour la validité, et pour la correspondance, dans les 10 jours de la dernière en date des publicités, domicile sera élu au Cabinet PALAIS MARRIE, avocats à la Cour, au 18, rue de Tilsitt à PARIS (75017).

DE BOUCHE A MERVEILLES SASU au capital de 5000 €
Siège social : 16 Place Omer Vallon 60500 Chantilly 881 905 855 RCS de Compiègne
Le 15/02/2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, Mme GIUMMARRA Chrystèle, demeurant 2 Hameau du bois de Ludde 60500 Vineuil-Saint-Firmin pour sa gestion et l'a déchargée de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Compiègne.
Radiation au RCS de Compiègne

Enquête publique



COMMUNE DE NOAILLES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 07 février 2023, Monsieur le Maire de NOAILLES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Noailles.
Monsieur Sylvain DUBOIS été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif d'Amiens en date du 08 Décembre 2022.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE SE DÉROULERA EN MAIRIE DE NOAILLES DU LUNDI 13 MARS 2023 JUSQU'AU JEUDI 13 AVRIL 2023 INCLUS, AUX JOURS ET HEURES

CONTACT COMMERCIAL :

01 84 21 09 27

www.leparisien.annonces-legales.fr

HABITUELS D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT, SOIT DE 09H00 À 12H30 ET DE 13H30 À 18H00 DU LUNDI AU VENDREDI ET LE SAMEDI DE 09H00 À 12H00.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier arrêté du Plan Local d'Urbanisme et les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) seront mis à disposition du public :
- Sur support papier à la Mairie de Noailles, aux jours et heures habituels d'ouverture de secrétariat pendant toute la durée d'enquête publique ;
- Sur un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Noailles pendant toute la durée de l'enquête publique ;
- Sur le site internet officiel de la Mairie, à l'adresse suivante : <https://noailles60.fr/fr/> pendant toute la durée de l'enquête publique

Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Noailles :
- Le Lundi 13 mars 2023, de 09h00 à 12h00
- Le Samedi 18 mars 2023, de 09h00 à 12h00
- Le Samedi 25 mars 2023, de 09h00 à 12h00
- Le Jeudi 13 avril 2023, de 17h00 à 20h00

A compter du lundi 13 mars 2023 jusqu'au jeudi 13 avril 2023 inclus, le public pourra formuler ses observations, soit en les consignnant sur le registre ouvert à cet effet à la Mairie de Noailles, soit en les envoyant par courrier postal A l'attention du commissaire Enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Noailles, 1 rue de Paris - BP 60025 - 60434 NOAILLES CEDEX, soit en les envoyant par courrier électronique A l'attention du Commissaire Enquêteur, en précisant dans l'objet du mail : « Enquête publique - révision du PLU » à l'adresse suivante : enquete.publique.noailles60@hotmail.com
Les observations formulées par envoi postal ou courrier électronique seront visées par le Commissaire Enquêteur qui les annexera au dit registre.
Dès le lancement de l'enquête publique, toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Mairie de Noailles.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés pendant un an, à la Mairie de Noailles aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat ainsi que sur le site officiel de la commune, à l'adresse suivante :

<https://noailles60.fr/fr/>
Le dossier PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil Municipal de la commune de Noailles

Benoit BIBERON M.Maire de NOAILLES

PREFETE DE L'OISE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DE L'URBANISME ET DE L'ENERGIE
BUREAU APPLICATION DU DROIT DES SOLS
DECLARATION DE PROJET DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE TROSLY-BREUIL POUR LE PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE LIEU-DIT « LE PORT A PIERRE »
SOCIÉTÉ CPV SUN 40 - COMMUNE DE TROSLY-BREUIL**

Par arrêté préfectoral du 15 février 2023, la Préfète de l'Oise, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la déclaration de projet de mise en compatibilité du PLU de Trosly-Breuil pour le projet de centrale photovoltaïque lieu-dit « Le Port à Pierre » présenté par la société CPV SUN 40 - sur la commune de Trosly-Breuil

L'enquête se déroulera du 08 mars 2023 de 14 h 30 au 07 avril 2023 inclus à 18 h 00.

Au terme de la procédure, la Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative au projet de centrale photovoltaïque et le Maire de la commune de Trosly-Breuil est l'autorité compétente pour prendre la décision de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme qui pourront être des décisions assorties de prescriptions ou d'un refus.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Augustin FERTE ;
Le dossier d'enquête publique comprend notamment la demande de permis de construire et la déclaration de projet, les avis des ser-

vices consultés, l'étude d'impact/résumé non technique auquel sera joint aux avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire à l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable et téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise à savoir : <https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-durable-du-territoire/Enquete-publique-Urbanisme>

Le public pourra consigner ses observations et ses propositions sur les registres d'enquête établis à cet effet et tenus à sa disposition en mairies de Trosly-Breuil (siège de l'enquête publique) et Berneuil-sur-Aisne ainsi qu'à la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, ou par courrier adressé à la mairie de Trosly-Breuil (8 rue Nigasse - 60350 Trosly-Breuil) à l'attention du commissaire enquêteur - ou par courrier électronique adressé à «enquetepublique.troslybreuil@gmail.com» en indiquant en objet « EP CPV SUN 40 ».

Le commissaire enquêteur recevra les observations et les propositions du public en mairie de Trosly-Breuil aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- mercredi 08 mars 2023 de 14 h 30 à 17 h 30
- jeudi 16 mars 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
- samedi 25 mars 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
- vendredi 07 avril 2023 de 15 h 00 à 18 h 00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies de Trosly-Breuil et de Berneuil-sur-Aisne ainsi qu'à la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise et sur le

site internet des services de l'Etat dans l'Oise à l'adresse suivante : <https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-durable-du-territoire/Enquete-publique-Urbanisme>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
Des informations sur le projet peuvent être demandées à : M. THOMASSIN Etienne - CPV SUN 40 - 966 avenue Raymond Dugrand - Immeuble Le Blasco - CS 66014 - 34060 MONTPELLIER par courrier ou par mail à l'adresse suivante : carto@luxel.fr

SOUTENEZ LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN ACHETANT NOTRE ALBUM 9,90€

RSF

REPORTERS SANS FRONTIÈRES

